

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le 6 avril 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 15^{ème} question),
Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1^{er} Vice-président, à la 15^{ème} question,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 10^{ème} question), M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la 19^{ème} question), M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN (sauf à la 21^{ème} question), Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 15^{ème} question), M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD (sauf à la 16^{ème} question), M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie NÉDELLEC (à compter de la 10^{ème} question), M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Sébastien BÉROT, M. Gérard-François BOURNET, M. Jean-Claude COSSET, Mme Amaël DENIS, Mme Héléne DE SAINT-DO, M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER, Mme Tiffany ROY, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

Mme Séverine LACOSTE (à la 10^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY (à compter de la 20^{ème} question), M. Stéphane VILLAIN (à la 21^{ème} question), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU à compter de la 16^{ème} question), Vice-présidents ;

M. David BAUDON (pouvoir à M. Philippe CHABRIER), M. Christophe BERTAUD (à la 16^{ème} question), Mme Katherine CHIPOFF (pouvoir à M. Antoine GRAU), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Marie NÉDELLEC (pouvoir à Mme Séverine LACOSTE jusqu'à la 9^{ème} question), M. Paul-Roland VINCENT (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE, sauf à la 15^{ème} question), Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothée BERGER, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, Mme Josée BROSSARD (pouvoir à Mme Catherine LÉONIDAS), M. David CARON, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (pouvoir à M. Bertrand AYRAL), M. Franck COUPEAU (pouvoir à Mme Tiffany ROY), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. Pascal SABOURIN), Mme Nadège DÉsir, M. Olivier GAUVIN (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), Mme Martine MADELAINE (pouvoir à M. Michel RAPHEL), Mme Océane MARIEL, Mme Line MÉODE (pouvoir à Mme Chantal SUBRA), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à M. Michel TILLAUD), M. Patrick

PHILBERT (pouvoir à Mme Fabienne JARRIAULT), M. Olivier PRENTOUR (pouvoir à Mme Charlotte MURAT), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Tony LOISEL), M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à M. Christophe BERTAUD, sauf à la 16^{ème} question), M. Jean-Marie SOUBESTE, Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Pierre GALERNEAU

n° 19

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE – PROJET D'ÉTABLISSEMENT – 2023 - 2027

Rapporteur : M. COPPOLANI

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le projet d'établissement du conservatoire pour la période 2023/2027. Règlementaire, ce document détermine, à partir d'un diagnostic et d'un travail concerté, les orientations pédagogiques déclinées en actions et en cohérence avec les objectifs politiques en la matière.

Conformément à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 et à l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, le projet d'établissement du conservatoire est un document obligatoire et réglementaire.

Il définit le cadre politique des grandes orientations pédagogiques que le conservatoire entend mener au bénéfice de ses usagers, à l'échelle de son territoire, mais également de façon plus large, au vu de son classement au rang de conservatoire à rayonnement départemental.

Le précédent projet d'établissement avait été établi pour une durée de 3 ans, de 2019 à 2022. Si une partie des actions a pu être réalisée, la crise sanitaire liée au covid-19 n'a pas permis de toutes les mettre en œuvre, ni d'avoir la possibilité de réaliser les évaluations telles que prévues par le projet.

C'est pourquoi ce nouveau projet établit le diagnostic des orientations et actions inscrits dans le projet précédent, les atouts et fragilités de l'établissement et décline des actions renforcées ou reportées, et de nouveaux objectifs, autour des thèmes suivants :

- Thème 1 : L'élève au cœur,
- Thème 2 : L'égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles,
- Thème 3 : Renforcer les partenariats et le hors les murs pour toucher tous les publics,
- Thème 4 : Un environnement et des conditions favorables aux apprentissages.

Ce projet d'établissement a fait l'objet d'une concertation soutenue tout au long de sa réalisation selon le calendrier suivant :

- lancement des travaux en séance plénière du 4 octobre 2021,
- réunion des groupes de travail thématiques constitués par les équipes administratives et pédagogiques : 28 mars 2022,
- conseil d'établissement (*élus, DGA, direction, représentants des équipes, des élèves et des parents d'élèves*) – présentation et validation des 1ères orientations : 4 avril 2022,
- conseil pédagogique – validation des travaux et derniers ajustements : 27 juin 2022,
- présentation du projet en séance plénière – présentation et validation : 6 juillet 2022,
- retours définitifs des départements (*danse, formation musicale, vents, voix, cordes, polyphoniques, musiques actuelles, pratiques collectives, dispositifs extérieurs*) : 6 septembre 2022,
- retour des membres du conseil d'établissement : 1^{er} décembre 2022.

Ce projet fera l'objet d'évaluations régulières et de remises à jour o

Il couvre la période 2023-2027, en cohérence avec la durée du mandat communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le projet d'établissement du conservatoire 2023-2027 tel que présenté en annexe,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres ayant donné procuration : 19

Nombre de votants : 75

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 75

Votes pour : 75

Vote contre : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT
Antoine GRAU**

Signé électroniquement par : Antoine Grau

Date de signature : 14/04/2023

Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président



Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.



Conservatoire à rayonnement départemental de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Projet d'établissement 2023-2027

Sommaire :

I.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	p3
A.	CONTEXTE TERRITORIAL GÉNÉRAL	p3
1.	Contexte socio-économique	p5
2.	Environnement culturel	p5
B.	PRÉSENTATION ET MISSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉTABLISSEMENT	p5
1.	Historique	p5
2.	Missions générales	p6
3.	Déclinaison des missions au sein d'une dynamique partenariale de réseaux	p7
4.	Règlementation	p7
C.	LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT	p7
1.	Pourquoi ?	p7
2.	Comment ?	p7
II.	ÉTAT DES LIEUX	p8
A.	PORTRAIT DE L'ETABLISSEMENT	p8
1.	Les usagers	p8
2.	Les ressources	p11
B.	RAYONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS	p15
1.	L'activité artistique et culturelle	p15
2.	Les partenaires et les réseaux	p15
3.	Les publics empêchés	p15
4.	Répartition de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle	p15
C.	ORGANISATION INTERNE	p16
1.	L'organigramme	p16
2.	L'organisation pédagogique	p16
3.	Le fonctionnement de la structure et le règlement intérieur	p18
4.	Les instances de pilotage et décisionnelles internes	p19
5.	Rôle et missions de l'enseignant référent d'un projet pédagogique et/ou artistique	p19
III.	PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023/2027	p19
A.	LE DIAGNOSTIC DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2019/2022	p19
1.	Actions mises en œuvre	p20
2.	Actions à mettre en place	p20
3.	Actions abandonnées (ne répondant plus aux objectifs du Conservatoire)	p21
B.	LES ATOUTS ET FRAGILITÉS CONSTATÉS	p21
C.	LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023/2027 DÉCLINÉ EN ACTIONS	p22
1.	Thème 1 : L'élève au cœur	p22
2.	Thème 2 : L'égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles	p22
3.	Thème 3 : Renforcer les partenariats et le hors les murs pour toucher tous les publics	p22
4.	Thème 4 : Un environnement et des conditions favorables aux apprentissages	p22
D.	L'ÉVALUATION	p23

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A. CONTEXTE TERRITORIAL GÉNÉRAL

1. Contexte socio-économique

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle est constituée de 28 communes réunies depuis 2014 en son sein.

La Communauté d'Agglomération est un EPCI créé en janvier 2000.

Avec 70 kilomètres de côtes et 9 communes littorales, l'agglomération profite d'un positionnement privilégié sur la façade atlantique. Elle se situe également à égale distance entre les Métropoles de Nantes et de Bordeaux ainsi que de la Communauté Urbaine du Grand Poitiers. L'agglomération de La Rochelle est l'un des cinq grands pôles structurants de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les CA du Pays Basque et de Pau Béarn Pyrénées et les CU du Grand Poitiers et Limoges Métropole

Outre ses compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace, politique de la ville), elle a choisi parmi les compétences optionnelles de gérer les différents équipements culturels structurants (la Scène Nationale – La Course-, la Médiathèque Michel Crépeau, l'Espace Musiques Actuelles – La Sirène - et le Conservatoire de Musique et de Danse) bien que n'ayant pas pris la compétence culturelle globale.

Un territoire : 327 km²
Une population : 175 608
habitants soit 537 hab./km²

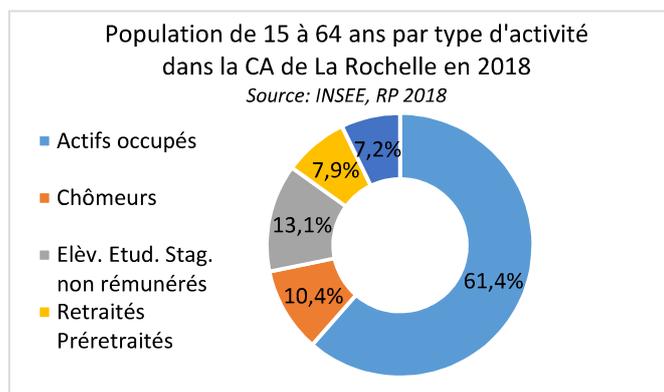
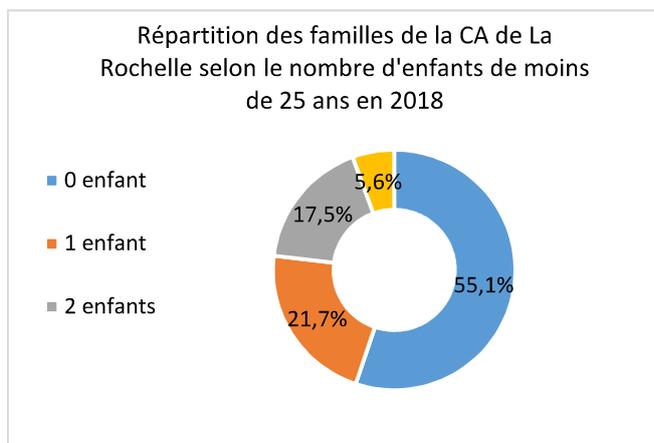




Nom de la commune	Population municipale_2018	Part de la population dans la CDA	Taux de variation annuel moyen de la population entre 2013 et 2018	20 ans
Angoulins	3995	2,3%	1,0%	19,0%
Aytré	9205	5,4%	0,8%	18,1%
Bourgneuf	1334	0,8%	4,2%	25,3%
Châtelailon-Plage	5871	3,4%	-0,2%	15,9%
Clavette	1423	0,8%	1,7%	24,7%
Croix-Chapeau	1266	0,7%	0,6%	24,6%
Dompierre-sur-Mer	5560	3,2%	0,8%	21,4%
Esnandes	2072	1,2%	-0,1%	21,9%
L' Houmeau	2850	1,7%	0,5%	19,9%
La Jarne	2516	1,5%	0,6%	20,2%
La Jarrie	3300	1,9%	1,8%	23,9%
Lagord	7130	4,1%	-0,3%	17,7%
Marsilly	3087	1,8%	1,7%	22,4%
Montroy	906	0,5%	5,8%	26,5%
Nieul-sur-Mer	5720	3,3%	-0,1%	18,7%
Périgny	8575	5,0%	1,9%	21,9%
Puillboreau	6369	3,7%	2,0%	19,5%
La Rochelle	76114	44,3%	0,5%	21,3%
Saint-Christophe	1351	0,8%	1,2%	26,4%
Saint-Médard-d'Aunis	2279	1,3%	2,3%	28,1%
Saint-Rogatien	2279	1,3%	2,3%	21,9%
Sainte-Soulle	4703	2,7%	3,8%	26,9%
Saint-Vivien	1333	0,8%	2,6%	28,4%
Saint-Xandre	4905	2,9%	2,5%	21,4%
Salles-sur-Mer	2208	1,3%	1,5%	22,1%
Thairé	1707	1,0%	1,6%	26,2%
Vérines	2271	1,3%	1,0%	28,5%
Yves	1482	0,9%	0,2%	21,2%
CA de La Rochelle	171 811	100%	0,9%	21,3%

La Communauté d'agglomération de La Rochelle bénéficie d'une dynamique démographique positive avec un rythme de progression supérieur à la moyenne régionale et une évolution qui repart à la hausse ces dernières années (+0,80% en moyenne par an entre 2012 et 2017 contre 0,38% entre 2007 et 2012). Les derniers chiffres de population publiés en janvier 2020 confirment cette tendance voire même l'accroissent (171 811 habitants en 2018).

L'agglomération est un territoire attractif qui se caractérise néanmoins par le vieillissement de sa population, bien que La Rochelle soit une ville étudiante aux effectifs en constante augmentation (+ 20 % sur ces 10 dernières années). Cela a pour effet d'augmenter les espaces urbanisés.



Par ailleurs, le niveau de revenu des ménages de l'agglomération est plus élevé que celui des ménages de Nouvelle-Aquitaine et des autres EPCI de la zone de référence.

Toutefois, si les revenus sont, à l'échelle de l'agglomération, plus élevés qu'en région, ils sont aussi plus inégalitaires, la différence entre les plus bas et les plus hauts revenus est plus marquée dans l'agglomération rochelaise. Les niveaux de revenus varient selon les communes s'échelonnant environ de 19 700€ à La Rochelle à plus de 25 300€ à Lagord.



2. Environnement culturel

L'agglomération de La Rochelle bénéficie d'un tourisme protéiforme, à la fois maritime (balnéaire et de plaisance), urbain et patrimonial, d'affaires et événementiel, ou encore tourisme vert.

Fréquentation des principaux sites et évènements dans l'agglomération rochelaise en 2019	
	Nombre de visiteurs
Aquarium de La Rochelle	800 000
Centre aquatique de ChâtelaiIIon-Plage	168 447
Palmilud à Périgny	180 517
Tours de La Rochelle	117 687
Museum d'histoire naturelle	71 251
Musée maritime	51 934
Francofolies	150 000
Festival international du film	86 492
Festival International du Film et Livre d'Aventure de La Rochelle	80 000
Grand Pavois	76 000
Festival du Cerf-Volant de ChâtelaiIIon-Plage	70 000
Foire exposition	50 000
Marathon de La Rochelle	11 000

Mais également la Fête du Port de Plomb ou encore Châtel en Fête

Source: CA de La Rochelle, Service Développement Économique

En matière culturelle, et auprès du conservatoire de musique et de danse, l'agglomération de la Rochelle compte un réseau de 10 écoles de musique et de danse, 27 bibliothèques et médiathèques, une scène nationale (La Coursive) et une salle de musiques actuelles (La Sirène).

Si La Rochelle bénéficie d'un patrimoine architectural riche, la ville possède également de nombreux lieux dédiés à la culture qui en font une destination incontournable.

Une activité culturelle intense

La Rochelle possède de nombreux lieux de diffusion, auxquels s'ajoutent de très nombreux évènements de musique, de danse et de théâtre, des musées avec chaque année de nouvelles expositions temporaires, des résidences d'artistes, des compagnies théâtrales et associations de pratiques culturelles.

Un fort partenariat se consolide au gré des années et des actions communes avec les principaux acteurs culturels du territoire rochelais.

Lieux de diffusion et de création, Événementiel
Centre Chorégraphique National (CCN), Carré Amelot, Espace de Musiques Actuelles La Sirène, La Coursive, Espace Bernard Giraudeau, Salle de l'Agora de Saint-Xandre, Salle de l'Oratoire, Médiathèque Michel Crépeau, CMA de Périgny, Espace Encan, Maison de l'Étudiant
Ensembles professionnels, compagnies et collectifs d'artistes
Théâtre du Ballon Rouge, Théâtre de l'Horizon,
Musées et sites muséographiques
Musée Maritime, Musée et jardin des Beaux-Arts, Musée du Nouveau-Monde,
Pratiques amateurs et réseaux associatifs
Réseau des écoles de musique et de danse de l'Agglomération de La Rochelle, OHVLR

Par ailleurs, des établissements d'enseignement artistique, d'accompagnement et de valorisation des pratiques artistiques viennent élargir les propositions du Conservatoire à travers une offre culturelle à destination des praticiens amateurs ou/et des futurs professionnels.

B. PRÉSENTATION ET MISSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Historique

Le conservatoire municipal de musique et de danse de La Rochelle vit le jour en 1957, à la suite d'une étroite collaboration entre la municipalité et la Société Philharmonique (la plus ancienne de France encore en activité,

créée en 1815). À l'origine, le conservatoire accueillait une centaine d'élèves, l'enseignement de la musique se déroulait rue Amos Barbot – dans les locaux actuels de l'Orchestre – et la danse se pratiquait dans une salle de la place Cacaud.

Face à l'augmentation constante du nombre des élèves, la ville prit conscience de la nécessité d'un déménagement dans les bâtiments qu'il occupe encore aujourd'hui : la musique, dans l'ancienne école primaire Bonpland, rue Thiers, et la danse, dans une partie de l'ancien arsenal.

En 2002, l'évolution des politiques territoriales entraîna le transfert de la gestion de certains équipements culturels de la ville vers la communauté d'agglomération, parmi lesquels le conservatoire. Ce fut l'occasion d'insuffler une nouvelle dynamique et d'encourager la création d'un réseau des écoles de musique et de danse de l'agglomération rochelaise.

Au cours de son histoire, le conservatoire a connu plusieurs générations d'élèves musiciens et danseurs, de nombreux agents, ainsi que six directeurs, dont cinq hommes et une femme.

De nos jours, avec plus de 1 000 élèves, 54 enseignants, 14 agents administratifs et techniques, le conservatoire est un acteur culturel majeur du territoire rochelais.

2. Missions générales

Le Conservatoire est un établissement d'enseignement artistique spécialisé dans l'enseignement de la musique et de la danse, tel que spécifié par les schémas d'orientation. Il accueille des élèves des 28 communes de l'Agglomération rochelaise en complément du Réseau des 10 écoles de musique et de danse du territoire, ce qui permet aux élèves de bénéficier de projets partagés et d'un enseignement au plus près de leur domicile.

Véritable Pôle ressources à l'échelle départementale, le Conservatoire participe à la constitution d'un maillage territorial d'éducation et d'enseignement artistique qui permet aux élèves de bénéficier d'un parcours de qualité.

La vocation profonde de l'établissement est de permettre aux élèves de jouer, danser, chanter ensemble et de le faire partager au public.

Il forme ainsi les futurs amateurs et professionnels, musiciens ou danseurs, à une pratique autonome, en proposant à cet effet des parcours complets de formation, en aidant les élèves à s'épanouir et à progresser dans le partage de la pratique collective, en encourageant les formations de toutes tailles, et en diffusant la musique et la danse sur tout le territoire communautaire.

Classé à « rayonnement départemental » par l'État, il doit à ce titre, répondre à des missions fixées à l'échelon national, actualisées en fonction de critères pluriannuels d'une part, et donc communes à tous les établissements nationaux classés, et à des missions fixées à l'échelon local par les collectivités de rattachement, d'autre part, telles que :

- Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus en accompagnant les projets des élèves et en développant des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;
- Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire,
- Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en offrant un environnement adapté.
- Des missions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, de participation à la vie culturelle de leur aire de rayonnement, par la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et la transmission artistique par l'accueil d'artistes.

Le Conservatoire s'est lancé dans une dynamique d'ouverture vers de nouveaux publics, d'innovation pédagogique, de création et de rayonnement (local, départemental et supra territorial), en cohérence avec les grands axes de la politique de l'Agglomération.

En concertation avec l'équipe enseignante, il s'engage à faire évoluer les pratiques pédagogiques, et notamment les pratiques collectives, vers de nouveaux axes, favorisant les enseignements transversaux, avec la volonté intangible de placer l'élève au cœur de ses missions.

Le présent projet d'établissement présente donc des actions permettant d'atteindre ces objectifs.

3. Déclinaison des missions au sein d'une dynamique partenariale de réseaux

- Éducation Nationale
- Établissements culturels de la Ville de La Rochelle et du territoire communautaire et régional
- Structures et lieux de diffusion et de création
- partenaires associatifs culturels et socioculturels
- Réseaux départementaux, régionaux, nationaux

4. Règlementation

- Charte de l'enseignement artistique spécialisée (2001)
- Arrêté de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique (2006)
- Schéma National d'Orientation Pédagogique (2008)
- Charte pour l'éducation artistique et culturelle (2016)
- Schéma départemental des enseignements artistiques (2016-2022)
- Loi pour l'Égalité des droits, des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 et circulaire du 29 avril 2008 renforçant cette loi sur le développement de l'éducation artistique et culturelle
- Déclaration de Fribourg - Comité d'experts (2007)
- Charte déontologique de la médiation culturelle (2007)

C. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

1. Pourquoi ?

Le projet d'établissement d'un conservatoire est un document d'orientation politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et/ou théâtrales.

Les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. En effet, pour décider des choix les plus pertinents et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mise en œuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global d'actions, à moyen et à plus long terme : le projet d'établissement.

Il présente donc, sur la base d'un diagnostic, les principales orientations que l'établissement se donne, pour les années concernées, déclinaisons des politiques que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en matière d'équipements culturels communautaires.

Le projet doit veiller aux principes de mixité et d'égalité entre les genres, de lutte contre tout stéréotype, d'accueil des publics les plus éloignés, et notamment en situation de handicap.

Il constitue également un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la musique, de la danse, de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique.

2. Comment ?

L'élaboration du précédent projet d'établissement s'était déroulée dans le cadre d'une démarche participative associant l'ensemble des acteurs de la vie du conservatoire autour de plages de concertation qui ont abouti à la proposition d'actions sur la base des 3 thématiques « pédagogie », « administration » et « partenariats ». Malgré la crise sanitaire du Covid, un certain nombre d'actions a pu être mis en œuvre. Néanmoins, ce projet n'a pu faire l'objet d'évaluations régulières et de remise à niveau.

Aussi, ces éléments participent à dire que ce projet d'établissement constitue un nouveau projet qui emporte les éléments du précédent, plutôt qu'un véritable nouveau projet proposant des actions totalement nouvelles.

Sa durée a pour but de coïncider avec celle de la mandature en cours, de façon à être en parfaite cohérence avec les orientations politiques définies sur ce mandat par les élus communautaires.



Les principales instances d'appui à la démarche ont été les suivantes :

- Recueil par département, des éléments d'une évaluation des actions du projet d'établissement, et reprise des actions non encore mises en place ou en cours de réalisation ;
- Travaux concertés avec l'ensemble des équipes pédagogique et administrative sur les thématiques identifiées comme prioritaires en vue de leur déploiement pour la rentrée 2022/2023 ;
- Détermination des orientations politiques déclinées en axes pédagogiques ;
- Recueil de l'avis des instances consultatives et décisionnaires

Le pilotage de ce projet appartient au comité de pilotage constitué des :

- Vice-président de la CDA en charge du conservatoire,
- Conseillère communautaire déléguée en charge du réseau des écoles de musique et de danse,
- Directrice Général adjointe des services en charge du développement éducatif, culturel et sportif,
- Directrice du Conservatoire,
- Responsable administrative et financière
- La responsable de l'action culturelle
- Les membres du conseil d'établissement
- Les coordinateurs pédagogiques des départements du Conservatoire

Planning de l'élaboration

	INSTANCES	ACTIVITÉS	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22
1	Plénière	lancement des travaux du futur projet d'établissement									
2	CP	diffusion d'une grille de bilan au CP									
3	CP	travaux									
4	CP	retours bilan et propositions									
5	Plénière	présentation travaux CP et lancement des commissions thématiques									
6	Conseil d'Etablissement	présentation travaux CP et de l'organisation des commissions thématiques									
7	Commissions thématiques	travaux définition des actions à mettre en œuvre									
8		rédaction du document									
9	Conseil d'Etablissement	validation									
10	Conseil Communautaire	adoption									

II. ÉTAT DES LIEUX

A. PORTRAIT DE L'ETABLISSEMENT

1. Les usagers

Les élèves (base 2021/22)

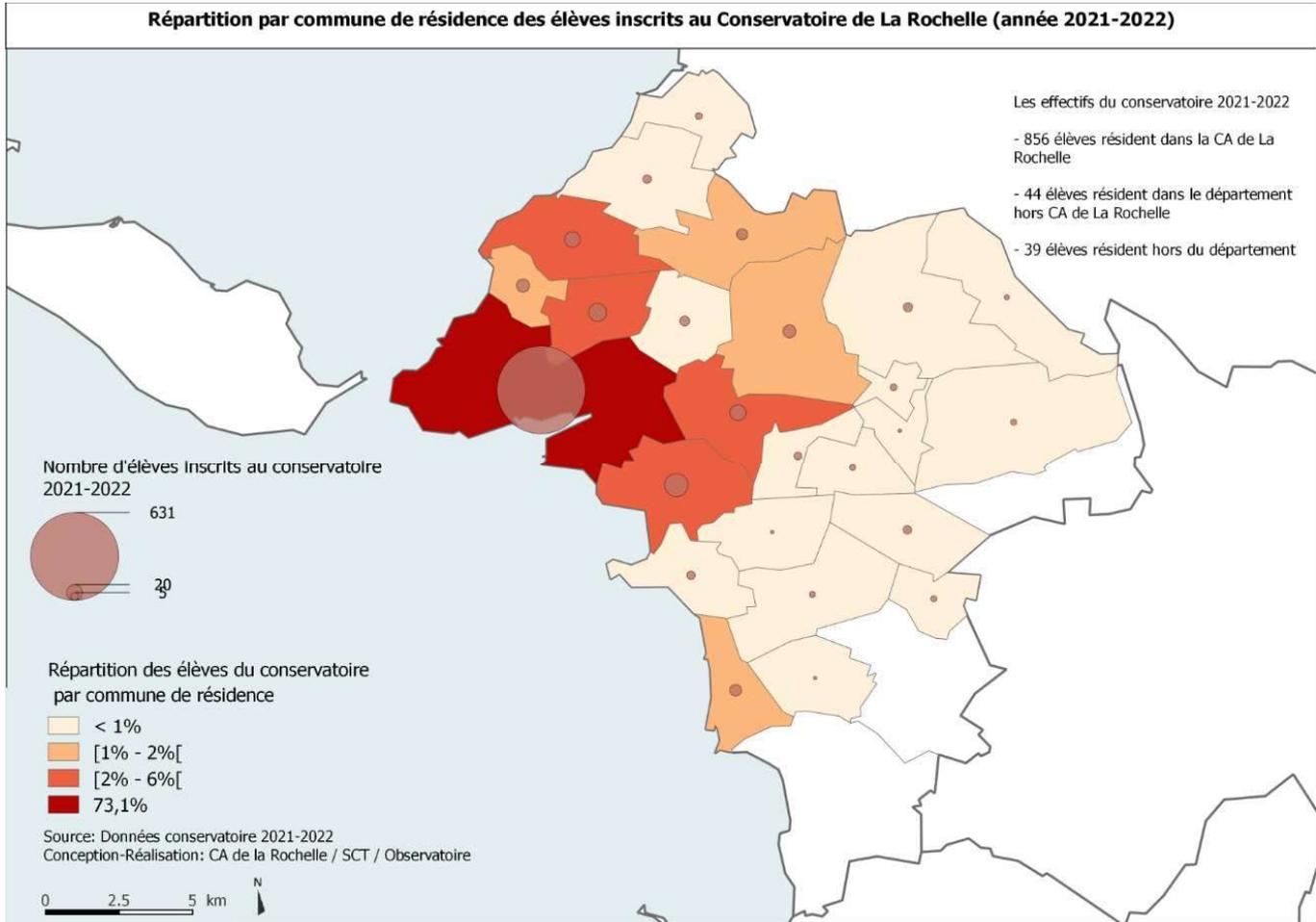
- 939 élèves (à partir de la grande section de maternelle) en musique et danse
- 698 musiciens, 241 danseurs dont 70 en double cursus
- 116 élèves en Classes à Horaires Aménagés Musique ou Danse (CHAM/CHAD)
- 83 élèves hors Agglo de la Rochelle
- 31 disciplines enseignées
- 900 heures d'enseignement dispensées par semaine

Si, entre 2013 et 2019, le nombre d'élève s'est maintenu, oscillant en Conservatoire accuse depuis la crise sanitaire une baisse de ses effectifs d'environ 10% (particulièrement en musique) à l'instar de ce qui a été constaté au niveau national.

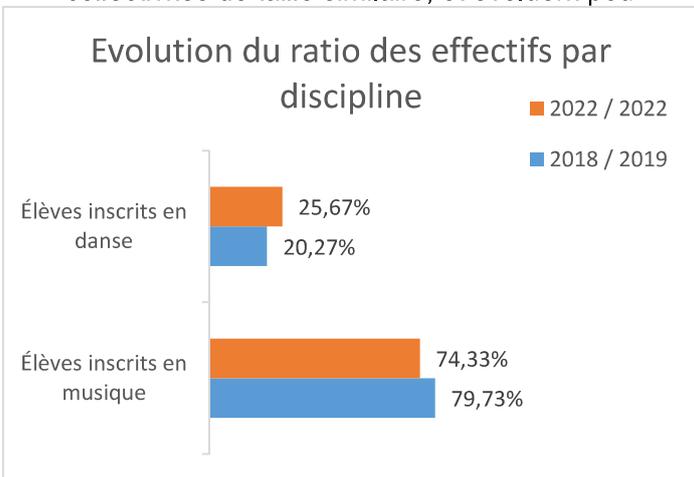
S'ajoute à ces chiffres, l'érosion naturelle en cours d'année, qui entraîne généralement une baisse de l'ordre de 5 à 8% des inscriptions initiales.

Bien que souvent difficiles à identifier, les arrêts sont généralement consécutifs d'un déménagement, changement de situation familiale, perte d'intérêt ou d'adhésion, manque de temps, surtout à l'adolescence.

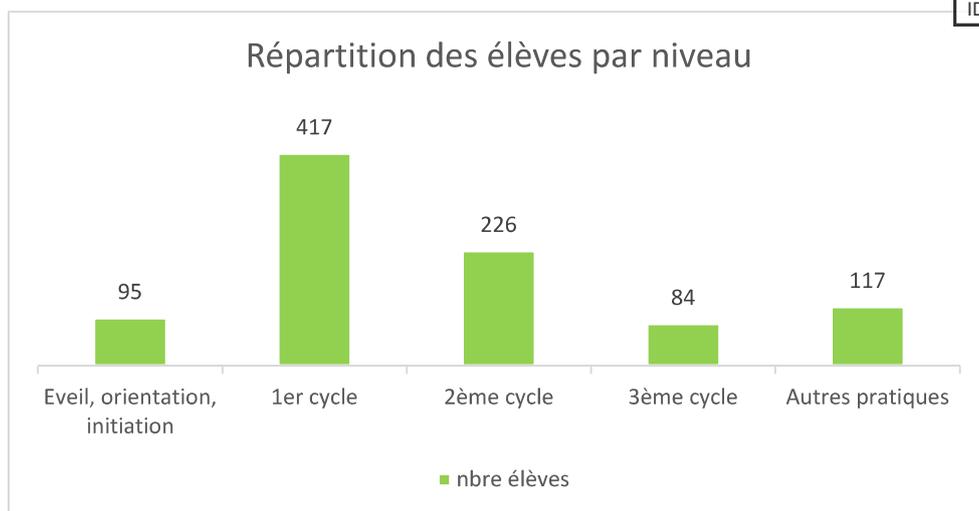
Il faut toutefois constater que, de façon systématique, il n'y pas d'arrêt dans le niveau d'entrée des enfants au conservatoire -« Éveil » pour les enfants de 5 ans, qui très demandés et génère des listes d'attente.



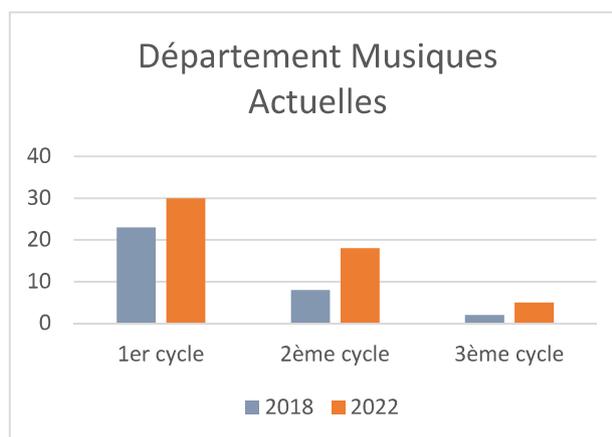
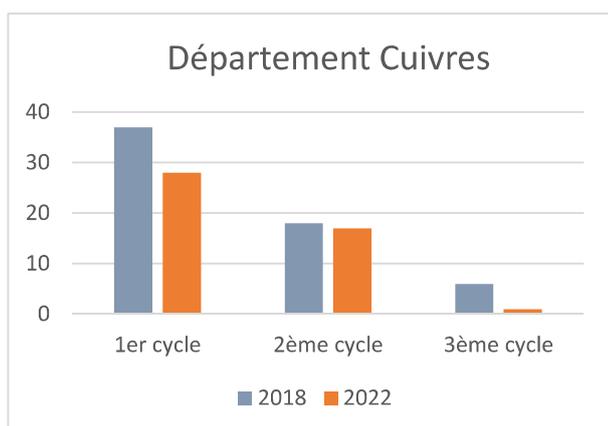
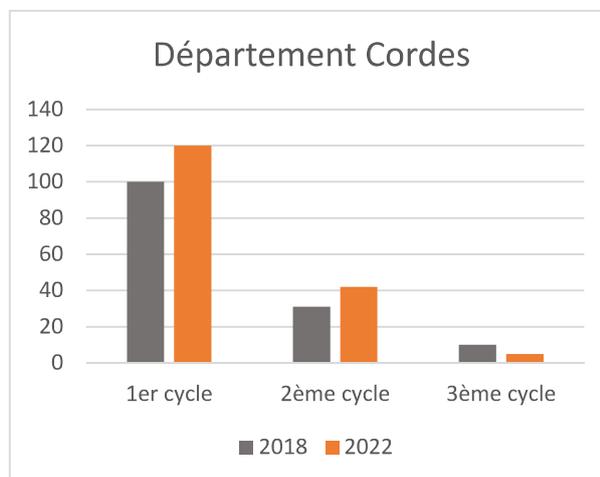
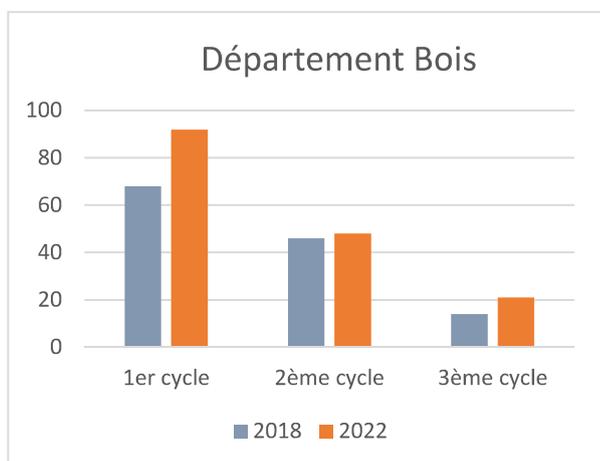
91 % des élèves du Conservatoire résident sur le territoire communautaire, dont 74 % sur la ville-centre de La Rochelle. Ces chiffres sont très proches de ce qui est constaté généralement dans les conservatoires de collectivités de taille similaire, et évoluent peu.

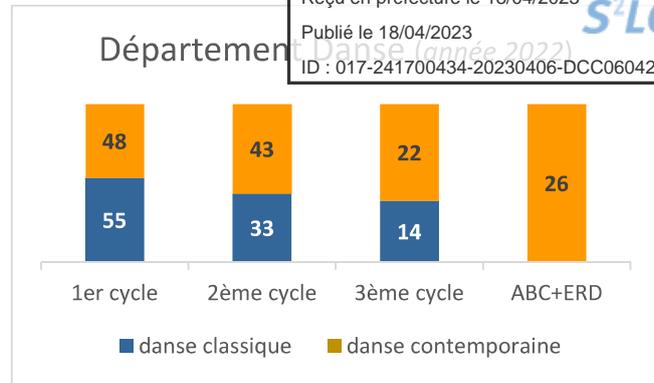
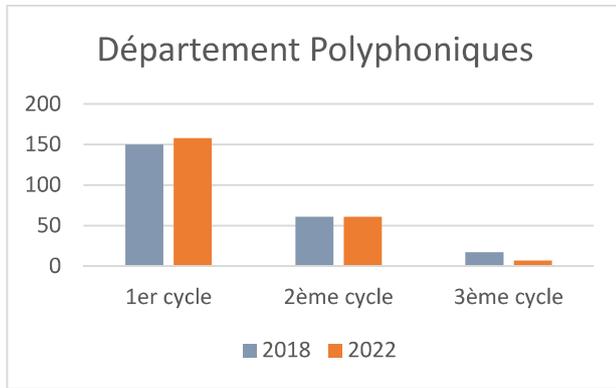


- Département Érudition – culture musicale – création :** Formation musicale, Écriture/analyse/culture
- Département Cordes :** Violon, Violoncelle, Alto, Contrebasse
- Département Bois :** Basson, Clarinette, Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Saxophone
- Département Cuivres :** Cor, Trombone, Trompette, Tuba
- Département Polyphonique :** Accordéon, Clavecin, Guitare classique, Harpe, Orgue, Percussions, Piano
- Département Jazz et Musiques Actuelles :** Basse électrique, Batterie, Guitare électrique, Guitare jazz, MAO
- Département Voix :** Chant, Art Lyrique, Chant Choral
- Département Danse :** Classique, Contemporain, Jazz



Répartition des élèves par cycle dans les départements :





On peut constater que ces graphiques reflètent la réalité nationale des établissements d'enseignement artistique avec une répartition assez équilibrée en musique, ainsi qu'une homogénéité du nombre d'élèves par filière et par cycle. L'augmentation du nombre d'élèves en Musiques actuelles s'explique quant à lui par la jeunesse de cette filière qui prend, naturellement, de l'ampleur.

Les chiffres de la population adulte sont liés aux pratiques collectives essentiellement, avec une présence sensible dans les orchestres et les ensembles de musique de chambre, et bien évidemment dans le chœur mixte.

Concernant les danseurs, ce sont les élèves de l'ABC (Atlantique Ballet Contemporain) – classe préprofessionnelle –, qui occasionnent cette présence de jeunes adultes, dans la mesure où le Conservatoire n'assure pas de classes de danse pour adultes en dehors de cette classe.

2. Les ressources

Les financements (base BP 2022)

Budget de fonctionnement de 4 323 237 € financé par :

- 7 % par les droits d'inscriptions et frais de scolarité
- 1,2 % par la DRAC
- 0,5 % par le Département de la Charente-Maritime,
- 91,3 % par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Coût moyen d'un élève : 3 500 € (coût pédagogique et frais structurels)

Une politique tarifaire sociale a été mise en place à la rentrée 2016, conformément au cahier des charges du Ministère de la Culture, pour favoriser un accueil de publics plus diversifiés. Cette tarification est restée la même pendant 6 ans et a évolué de façon très minorée, notamment pour les premières tranches, à la rentrée 2021 :



Frais d'inscription (sauf CHAM et CHAD)	élèves CdA							élèves hors CdA
	25							50

Tarifs trimestriels								
Tranches de quotient familial	élèves CdA							élèves hors CdA
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	
< 500 €	de 501 € à 650 €	de 651 € à 800 €	de 801 € à 1200 €	de 1201 € à 1450 €	de 1451 € à 1850 €	> 1851 €		

CURSUS COMPLETS (sans condition d'âge) - 1 instrument (voix incluse) + pratique(s) collective(s) OU 1 dominante danse								
Eveil	22	37	48	56	60	61	63	113
Danse initiation 1	22	37	48	56	60	61	63	113
Parcours découverte Musique	45	73	96	112	119	122	125	227
Cursus complet (musique OU danse à compter initiation 2)*	45	73	96	112	119	122	125	227
Parcours adulte 2 (1 pratique collective et 1 instrument)	45	73	96	112	119	122	125	227
Double cursus : 2 instruments OU 2 dominantes danse OU 1 instrument et 1 dominante danse	67	109	143	168	178	182	187	340

CURSUS AMÉNAGÉS MUSIQUE ** (sans condition d'âge) - Pratique(s) collective(s)								
1 pratique collective seule	22	37	48	56	60	61	63	113
2 pratiques collectives	35	56	73	87	92	94	97	174
Dispositifs conventionnés (élèves provenant des dispositifs école & orchestre)	22	37	48	56	60	61	63	67

CURSUS SPÉCIFIQUES								
Cursus CHAM ou CHAD	35	56	73	87	92	94	97	98
Cursus CHAM ou CHAD + 1 pratique (musique ou danse)	57	93	121	143	151	155	160	165
Formation Atlantique Ballet Contemporain (ABC)	155	252	329	388	411	419	431	/

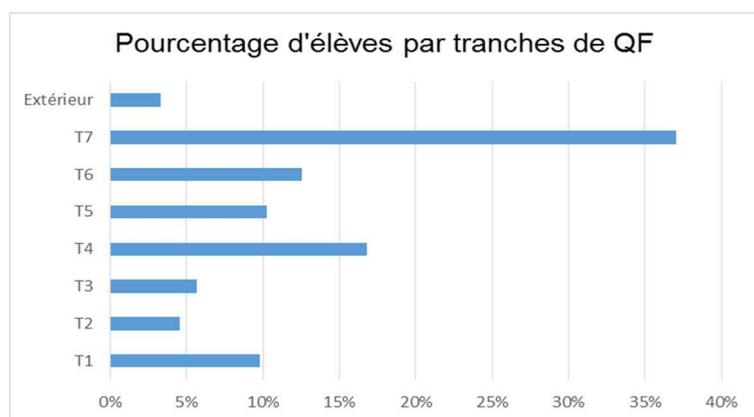
Entraînement régulier du danseur (sous conditions ***) - cotisation annuelle								
1 matinée / semaine selon le calendrier ABC	67	109	143	168	178	182	187	340

* : les lycéens en internat ou les étudiants / classes préparatoires bénéficient du tarif élèves CdA quel que soit leur lieu de résidence

** : impossibilité de suivre les cours à l'unité et/ou à la carte

*** : ouvert au plus de 18 ans, 1 matinée hebdomadaire prédéterminée dans la formation ABC - cotisation annuelle payable en une seule fois au 1er trimestre

Ces frais de scolarité trimestriels facturés aux familles des élèves inscrits au Conservatoire, définis par cursus et selon 8 tranches de quotients familiaux, soulignent une augmentation par tranches très déséquilibrée entre les 1^{ères} et les dernières.



De plus, malgré la mise en place d'une tarification sociale et l'effort d'ouverture en faveur de la mixité des publics, force est de constater que l'éloignement socio-culturel demeure prégnant.

Cette tarification, au-delà de son aspect réglementaire, s'avère insuffisante à elle seule pour répondre à cet objectif. Et la crise sanitaire a renforcé la nécessité de définir un modèle de facturation plus juste.

Ainsi, un nouveau modèle tarifaire est proposé à compter de l'année scolaire 2022/2023. Cette participation forfaitaire aux frais de scolarité est désormais modulée selon le QF (quotient familial) de chaque famille, par tranches et selon les cursus. Elle garantit aussi des tarifs très accessibles pour les familles les plus modestes.

Les moyens

Les locaux, sont répartis sur 2 sites :

- Le premier, situé 39 rue Thiers à La Rochelle, accueille l'administration et les enseignements de musique et d'éveil, soit 1 865 m² dont 1 500 m² dédiés à l'enseignement (36 salles)
- Le second se situe 5 rue de l'Arsenal à La Rochelle et est dédié à l'enseignement chorégraphique soit 905 m² dont 638 m² dédiés à l'enseignement (4 studios)
- Un parc de 200 accessoires et matériels divers, et de 500 instruments dont la moitié « louable » et 175 prêts
- 1 fond de ressources documentaires constitué de 7 000 partitions, 1 000 livres et 6 périodiques

Les relations nouées avec les partenaires du territoire, tels que l'espace de Musiques Actuelles – La Sirène, ou le CCN (Centre National Chorégraphique) permettent également au titre des coopérations des acteurs culturels locaux, d'optimiser l'usage des espaces en accueillant cours et/ou ateliers.

Le CRD dispose d'un parc instrumental suffisamment étoffé pour pouvoir prêter des instruments, aux élèves, et principalement aux débutants. Ces prêts sont couverts par les assurances des emprunteurs, et étaient gratuits jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/22.

La majorité des Conservatoires de France de taille similaire facture les prêts d'instruments, généralement en fonction des quotients familiaux et selon les types d'instruments. La mise en place d'une location facturée des instruments, non seulement pour maintenir un parc de bonne qualité mais également permettre aux nouveaux inscrits de découvrir l'instrument de leur choix, a donc naturellement été initiée pour une mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2022/2023.

La grille tarifaire 2022/23 est ainsi la suivante :

Conservatoire de Musique et de Danse de l'agglomération de La Rochelle - Tarifs 2022/2023

Frais d'inscription (sauf CHAM et CHAD)	25 €
---	------

Participation forfaitaire aux frais de scolarité - Tarifs trimestriels									
élèves Cda									
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	élèves hors Cda	
Tranches de quotient familial	< 500 €	de 500 € à 650 €	de 651 € à 1000 €	de 1000 € à 1450 €	De 1450 € à 1850 €	De 1850 € à 3000 €	> 3000 €		
Type de participation	fixe	de T2 à T6 la participation évolue dans chaque tranche de façon régulière en fonction du QF de la borne basse à la borne haute						fixe	

CURSUS COMPLETS (sans condition d'âge) - 1 instrument (voix incluse) + pratique(s) collective(s) OU 1 dominante danse	
Éveil	De 22 à 41 €
Danse initiation 1	De 41 à 57 €
Parcours découverte Musique	De 22 à 41 €
Cursus complet (musique OU danse à compléter initiation 2)*	De 47 à 83 €
Parcours adulte 2 (1 pratique collective et 1 instrument)	De 47 à 83 €
Double cursus : 2 instruments OU 2 dominantes danse OU 1 instrument et 1 dominante danse	De 47 à 83 €
	De 67 à 125 €

CURSUS AMÉNAGÉS MUSIQUE (sans condition d'âge) - Pratique(s) collective(s)	
1 pratique collective seule	De 22 à 41 €
2 pratiques collectives	De 35 à 65 €
Dispositifs conventionnés (élèves provenant des dispositifs école & orchestre)	De 22 à 41 €

CURSUS SPÉCIFIQUES	
Cursus CHAM ou CHAD	De 35 à 65 €
Cursus CHAM ou CHAD + 1 pratique (musique ou danse)	De 57 à 105 €
Formation Atlantique Ballet Contemporain (ABC)	De 165 à 300 €

1 matinée / semaine selon le calendrier ABC	De 67 à 125 €	De 125 à 175 €	De 175 à 208 €	De 208 à 228 €	De 228 à 268 €	268	340
---	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----	-----

LOCATION D'INSTRUMENT***			
1 an, renouvelable sous condition	10	25	40 €

* : aucun cours n'est délivré à l'unité et/ou à la carte ; les participations aux frais de scolarité étant forfaitaires, elles ne pourront faire l'objet d'aucune réduction, sauf cas exceptionnel générant l'absence totale de cours pendant le trimestre facturé

** : ouvert au plus de 18 ans, 1 matinée hebdomadaire prédéterminée dans la formation ABC - cotisation annuelle payable en une seule fois au 1er trimestre

*** : dans la limite de la disponibilité dans le parc instrumental du Conservatoire

Les droits d'inscription, tout comme les frais de scolarité une fois l'année commencée, sont dus. Les lycéens en internat ou les étudiants / classes préparatoires bénéficient du tarif élèves Cda quel que soit leur lieu de résidence

Conditions de location d'instrument : 1 an renouvelable 1 seule fois pour les instruments peu onéreux et non évolutifs
1 an et renouvelable tant que l'instrument est évolutif
1 an avec renouvellement possible jusqu'au terme des études

Si les studios de danse répondent convenablement à l'exigence des pratiques et de la musique ne permettent pas d'accueillir toutes les formations de façon satisfaisante. Et aucun des sites n'est accessibles aux PMR.

Cependant, un projet de réhabilitation est prévu sur le site dit Chasseloup-Laubat sis à La Rochelle, qui devrait pouvoir accueillir toutes les disciplines dans des conditions satisfaisantes et permettre l'accueil d'audition et de représentations, ce qui n'est pas possible actuellement. Ce projet, devrait voir le jour en 2027.

Les agents

- 55 enseignants
- 14 personnels administratifs et techniques

B. RAYONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS

1. L'activité artistique et culturelle

- 9 000 spectateurs par saison artistique (hors période de crise sanitaire)
- Une 30^{aine} de lieux investis en hors les murs
- Une 60^{aine} de manifestations d'élèves
- 1 172 élèves de 10 communes de l'agglomération bénéficiaires du dispositif Music Up !
- 2 dispositifs triennaux École et Orchestre vents et Cordes pour 50 élèves

2. Les partenaires et les réseaux

- 3 équipements culturels communautaires (*La Sirène, la Médiathèque Michel Crépeau, La Coursive*)
- L'éducation Nationale (*1 lycée, 1 collège, 12 écoles*)
- Les structures de la Ville de La Rochelle (*Carré Amelot, CCN, Manufacture, OHVLR, Musées, Maison des écritures/Centre Intermondos*)
- les festivals (*La Rochelle Jazz Festival, FestiPrev, FEMA*)
- les centres sociaux
- La commune de Saint-Xandre (*salle de l'Agora*)
- La Rochelle université
- 3 établissements hospitaliers ou de santé

3. Les publics empêchés

Bien que les lieux demeurent difficilement accessibles, le Conservatoire doit rattraper son retard pour permettre un accueil inclusif des élèves en situation de handicap. Cette thématique constitue l'une des priorités de l'établissement.

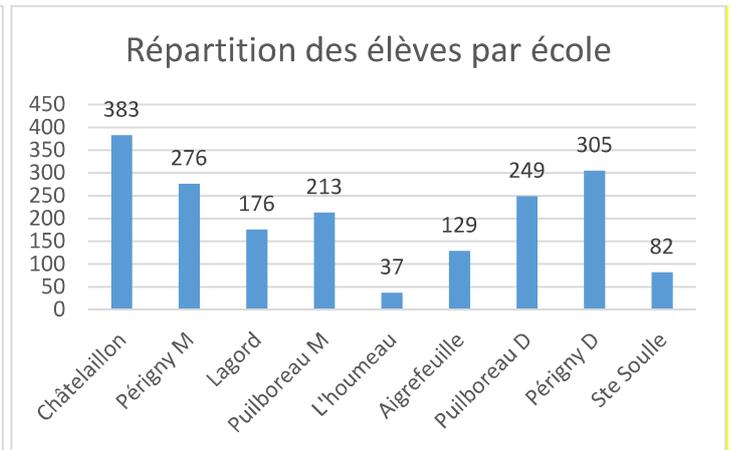
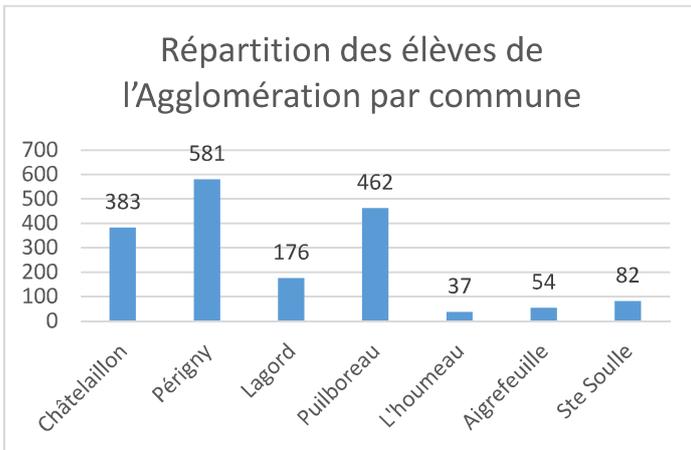
De plus, le Conservatoire a initié des actions visant à agir hors les murs pour sensibiliser de nouveaux publics, notamment issus des quartiers (*dispositif École & Orchestre cordes par exemple*), et démocratiser l'accès de l'établissement à tous. Le Conservatoire s'est inscrit dans cette dynamique qu'il doit continuer de développer avec ses partenaires.

4. Répartition de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle

Le Conservatoire est partenaire du Réseau des écoles de musique et de Danse de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle composé de 1 école municipale à Aytré, et de 9 écoles associatives situées sur :

- Châtelailon – Musicadanse
- Lagord – École de musique Sainte Cécile
- L'Houmeau - Arpège

- Périgny - École de musique & Co-ainsi-danse
- Puilboreau - Mille et une notes & A deux pas de là
- Sainte-Soulle – Danse attitude et l'antenne de l'école de musique de la Petite Aunis



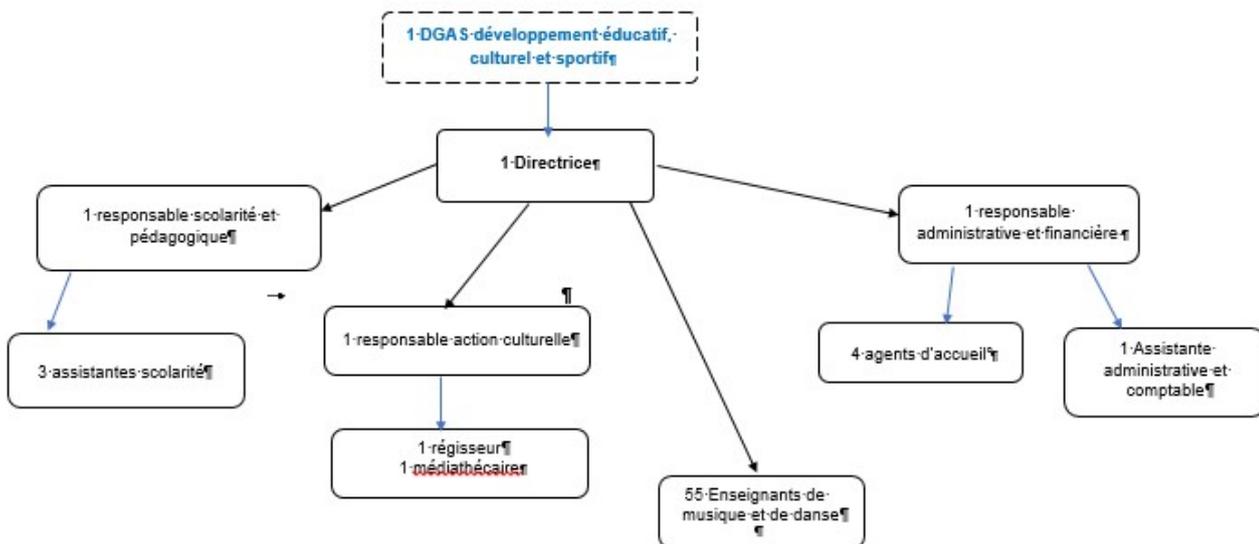
C. ORGANISATION INTERNE

1. L'organigramme

Les équipes :

Le Conservatoire est une des Direction de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, placée sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe en charge du Développement Culturel, Jeunesse et Sport. L'équipe administrative du Conservatoire est composée d'une équipe de direction, d'un secteur scolarité, d'une équipe d'accueil, et d'un pôle action culturelle.

L'équipe pédagogique est composée de 54 enseignants.

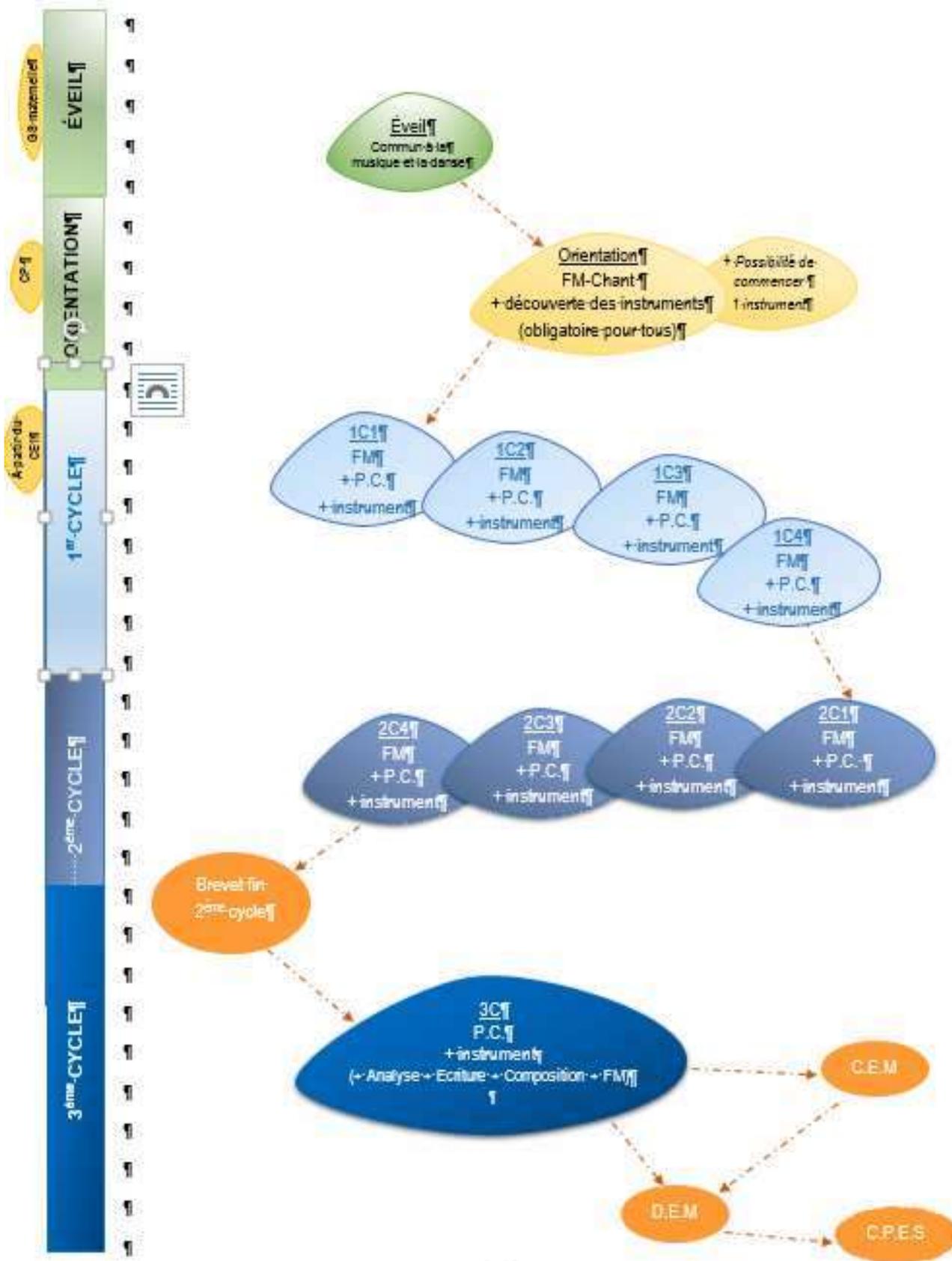


2. L'organisation pédagogique

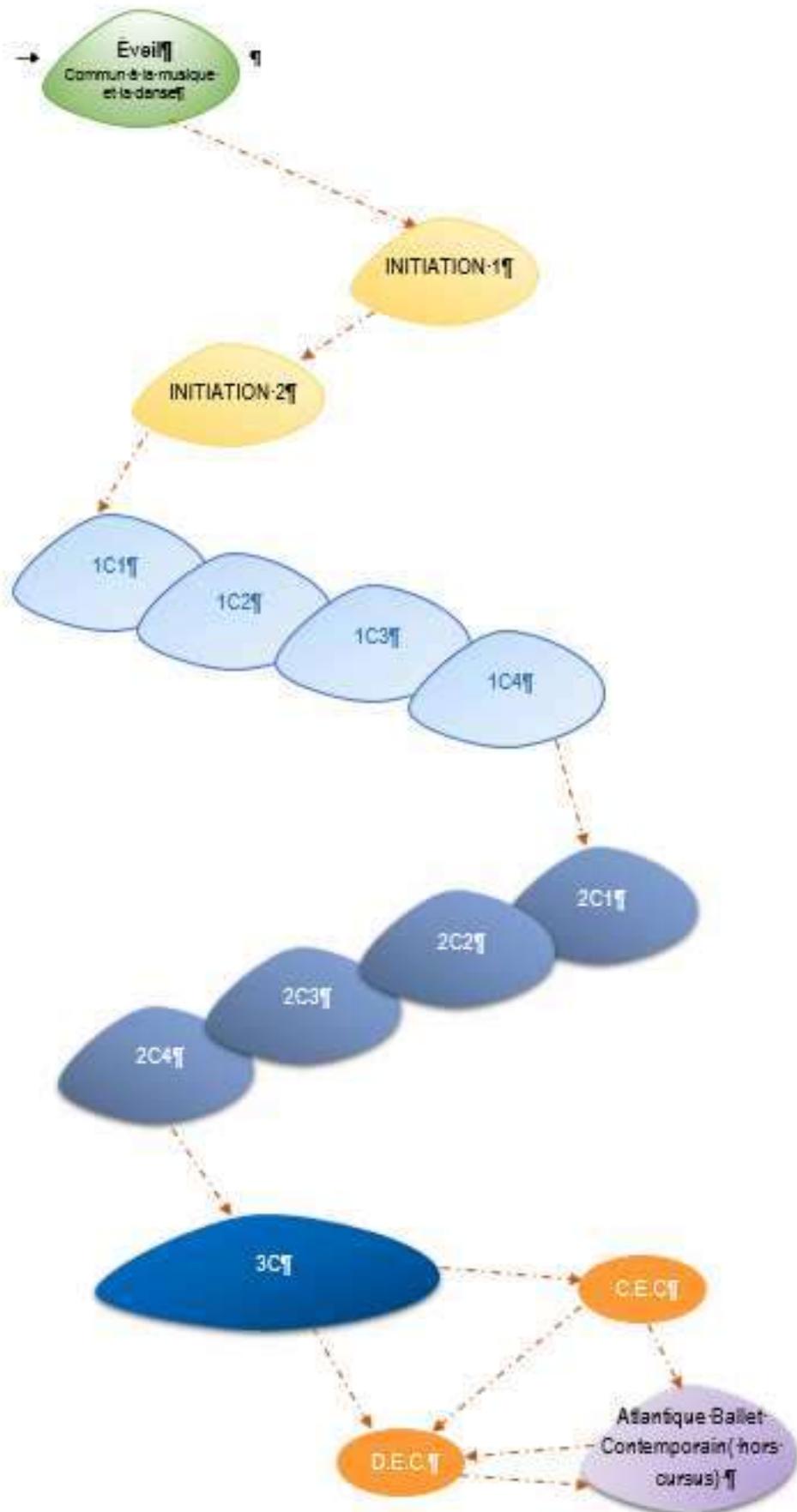
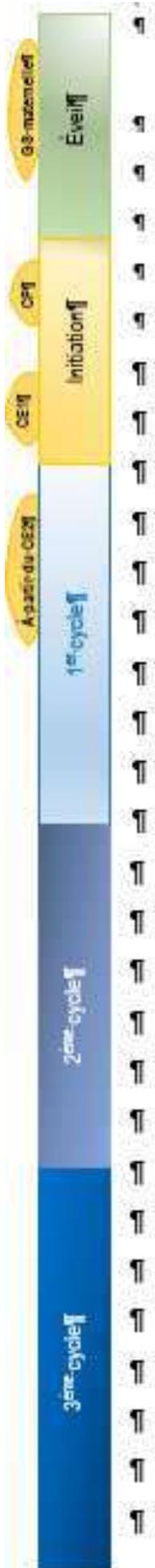
L'organisation pédagogique et le règlement des études s'appuient sur le schéma national d'orientation pédagogique préconisé par le Ministère de la Culture et de la Communication pour les établissements spécialisés d'enseignement artistique contrôlés par l'État.

Le règlement pédagogique précise l'organisation pédagogique au sein du suivant :

• Parcours diplômant - Musique



• Parcours diplômant - Danse



- **Parcours non-diplômant**

Possible à partir du 2C2, il a pour objectif principal de permettre à un élève de continuer à pratiquer la musique dans des conditions satisfaisantes et moins contraignantes que les autres cycles (pas d'examen). Le projet de l'élève s'établit autour d'une pratique collective de son choix, en concertation avec l'équipe pédagogique, pour laquelle un soutien instrumental technique et de FM lui est proposé. Le parcours est proposé par le professeur, l'élève ou ses parents et sera étudié en collaboration avec la directrice.

En fin de chaque année scolaire l'équipe donnera son accord pour la reconduction du parcours en fonction de la motivation de l'élève.

- **Les double cursus**

Les élèves qui suivent à la fois un cursus musique et un cursus danse doivent assister à tous les cours de chacun des deux cursus.

La danse ne peut être considérée comme une pratique collective du musicien. Cependant des aménagements pédagogiques, et non des dispenses, peuvent être exceptionnellement envisagés, notamment en demandant un parcours « non-diplômant dans l'une des deux disciplines »

3. Le fonctionnement de la structure et le règlement intérieur

L'organisation et l'activité globale de l'établissement sont régies par un règlement intérieur qui définit les modalités de fonctionnement pour l'intégralité des acteurs et usagers du Conservatoire.

Il fait l'objet d'une délibération qui doit être adoptée par le Conseil communautaire de l'Agglomération de La Rochelle.

4. Les instances de pilotage et décisionnelles internes

- Un conseil d'établissement qui se réunit 1 fois par an minimum
- Un conseil pédagogique qui se réunit 4 à 6 fois par an, en fonction des besoins
- Les réunions des départements pédagogiques
- Les réunions plénières
- Une association de parents d'élèves (APEC)

L'établissement dispose d'un règlement intérieur et d'un règlement pédagogique

5. Rôle et missions du coordinateur de département pédagogique

Le coordinateur d'un département pédagogique est élu par ses pairs pour une durée de deux années scolaires consécutives. Il représente le département au conseil pédagogique, contribue à son bon fonctionnement, organise et anime les réunions de concertation, formalise les comptes rendus, assure un relais avec les enseignants, informe la direction des projets en cours et des réalisations à programmer

6. L'enseignant référent d'un projet pédagogique et/ou artistique

Le portage des projets pédagogiques et artistiques, développés ou non dans le cadre de la saison artistique, est confié à des enseignants référents qui peuvent en être à l'origine ou avoir un rôle de fédérateur, cela en étroite collaboration avec le pôle « Action culturelle ».

Il revient à l'enseignant référent :

- de formaliser et remettre le projet tel que défini chaque année par l'équipe de direction,
- d'assurer la concertation avec les autres enseignants impliqués dans le projet,
- de rédiger la fiche technique permettant de définir les besoins techniques,
- d'être vigilant quant à la déclinaison du projet (calendrier),
- d'anticiper tous les éléments de communication,
- de solliciter l'autorisation de la direction concernant toute évolution pouvant avoir un impact budgétaire.

III. PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023/2027

A. LE DIAGNOSTIC DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2019/2022

La situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, n'a pas permis de procéder à l'évaluation annuelle des actions du projet d'établissement 2019/22 qui aurait permis d'estimer la pertinence des actions inscrites et de proposer si besoin des actions correctives ou complémentaires. Cette évaluation est ici réalisée :

1. Actions mises en œuvre

Actions	échéance
– Modifier le parcours d'entrée au sein du CRD en musique et en danse	– Septembre 2021
– Repenser l'accueil des « grands débutants » musique et danse	– Septembre 2021 (<i>pour la musique</i>)
– Poursuivre la collaboration entre les différents domaines d'études : Formation Musicale – Instruments – Pratiques Collectives	– Septembre 2021 (<i>atteinte partielle, à développer</i>)
– Proposer différentes pratiques collectives au cours d'une année pour entretenir l'adhésion des élèves (surtout 3 ^e cycle)	– Septembre 2021 (<i>à poursuivre</i>)
– Mieux faire connaître les filières et leurs débouchés à l'ensemble des publics qui fréquentent le CRD. (différence claire entre amateurs et professionnels)	– 2020/21 (<i>pour la danse</i>)
– Gestion des salles et répartition des moyens	– 2020/21 (<i>à poursuivre et développer</i>)
– Création d'un site internet dédié	– 2019
– Création d'un DU (diplôme Universitaire) du danseur contemporain ABC en partenariat avec La Rochelle Université	– 2022

2. Actions à mettre en place

Actions	échéance
– Mise en place de parcours personnalisés (grands élèves et adolescents)	– Septembre 2022
– Développer le 3 ^e cycle – amateur ou préprofessionnel - de façon plus claire.	– 2022/23
– Projets personnels des élèves en 3 ^e cycle amateur ou pré-professionnel - CEM / CEC & CPES - (travaux d'ensembles et interdisciplinaires)	– 2022/23
– Poursuivre l'élaboration de la filière « Danse » au sein de l'établissement	– Septembre 2022
– Poursuivre la réflexion sur l'évaluation	– 2022/23
– Gestion, développement et harmonisation des classes par discipline	– Années 2022/23 et suivantes
– Multiplier les occasions de se produire pour les élèves qui sont peu ou pas exposés dans les pratiques collectives en tant qu'instrumentiste, et dans les travaux chorégraphiques	– Années 2022/23 et suivantes
– Apprendre l'écoute aux élèves du CRD	– 2022/23
– Mieux faire connaître l'ensemble des actions entreprises par les différents départements du CRD en matière de création musicale.	– 2022/23
– Associer étroitement l'équipe administrative aux changements qui interviennent (surtout en ce qui concerne les dispositions pédagogiques) dans la mesure où ceux-ci auront inévitablement un impact sur l'organisation du fonctionnement de la structure	– 2022/23
– Mieux définir les rôles des instances afin de renforcer la concertation	– Année 2022/23 et suivantes
– Renforcer l'engagement des élèves et des familles dans les projets de l'établissement (présence continue et disponibilités)	– 2023
– Travailler sur la communication du CRD (existence, rôle, manifestations) vers les publics non-captifs	– 2023
– Améliorer la communication interne	– 2023
– Améliorer la communication physique du CRD	– 2023

3. Actions abandonnées (ne répondant plus aux objectifs du Conservatoire)

Actions	Motif d'abandon
<ul style="list-style-type: none"> Créer une commission des enseignants du CRD et des écoles du réseau pour revue de projets des événements de la saison et validation des projets 	<ul style="list-style-type: none"> Pris en charge dans les missions de la coordinatrice réseau depuis septembre 2021

B. LES ATOUTS ET FRAGILITÉS CONSTATÉS

Atouts	Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> Place centrale de l'élève Accompagnement personnalisé des élèves Accueil des élèves débutants et mise en place de parcours de découverte instrumentale et chorégraphique Réflexions pédagogiques Nombreux partenariats avec les acteurs culturels du territoire Réseaux départemental et régional (ex région Poitou-Charentes) Adéquation organisation administrative aux orientations pédagogiques Personnel administratif et technique engagé Capacité d'adaptions aux nouvelles technologies et outils de communication Mise en place depuis 2016 d'une grille tarifaire permettant aux familles les plus fragilisées d'avoir accès aux enseignements artistiques, Déploiement d'une nouvelle identification (logo et charte graphique) Forte démarche partenarial et institution de conventionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à conjuguer l'enseignement et l'éducation artistique globale Filosofie des approches et méthodologies nouvelles Budget contraint dû au contexte économique national mais également aux baisses de subventions Difficulté à s'adapter aux évolutions sociétales et à innover Manque d'espaces et problématique des locaux non adaptés aux usagers et à la pratique Salles non équipées en numérique Besoin de réaffirmer l'équilibre entre les missions premières du conservatoire, l'enseignement, et l'activité de diffusion résultante de l'activité pédagogique Renouvellement des publics à poursuivre Accès limité au numérique Manque de visibilité du Conservatoire sur le territoire Absence de médiateurs pour les interventions en milieu scolaire favoriser la notion de parcours artistiques afin de faciliter la circulation des élèves entre les différentes structures du territoire

C. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023/2027 DÉCLINÉ EN ACTIONS

L'élève est au cœur du projet d'établissement du Conservatoire.

À ce titre, toutes les missions doivent s'articuler autour de lui pour lui permettre d'apprendre, de jouer, chanter et/ou danser avec les autres, de devenir un spectateur averti, de l'ouvrir à toutes les dimensions culturelles. Pour cela, en plus de l'enseignement, la pratique collective constitue le socle de l'épanouissement de l'élève dans sa pratique. Pratique collective qui aboutit à sa participation aux projets pédagogiques et à l'apprentissage de se produire collectivement.

Pour cela, il est également nécessaire que le Conservatoire rayonne hors de ses murs et avec ses partenaires, approche les enfants des familles qui, aujourd'hui encore, estiment que le Conservatoire « n'est pas pour eux ». Accompagner le changement d'esprit, faire tomber les préjugés et accueillir tout public de tout horizon dit constituer le fil conducteur de ce projet.

1. Thème 1 : L'élève au cœur

Actions	Échéance
– Les débuts au conservatoire : à partir de 6 ans, en 1C, instrumentarium pour tous sur le 1 ^{er} trimestre afin de découvrir tous les instruments, même si l'enfant a débuté son apprentissage, et initiation danse	– Septembre 2022
– Accompagner l'élève dans l'évolution de sa pratique en encadrant le non-diplômant (à développer en danse)	– 2022 et 2023
– Initier davantage de projets d'élève par petites formations	– Septembre 2022
– Célébrer les élèves en partance au terme de leur cursus	– Juin 2022
– Instituer avec les élèves et les parents de véritables instances d'information et espaces d'échanges	– Septembre 2022

2. Thème 2 : L'égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles

Actions	Échéance
– Accueillir les élèves dans les cours sans test, au critère du 1 ^{er} inscrit, et permettre des rencontres parents/professeurs	– Septembre 2022
– Adapter les participations forfaitaires aux frais de scolarité aux réalités sociales des habitants du territoire	– Septembre 2022
– Impulser des actions partenariales visant l'inclusion des personnes en situation de handicap (en et hors les murs)	– 2023 et suivantes
– Utiliser les outils de communications et d'identification du Conservatoire pour toucher les publics, notamment les plus éloignés	– 2023 et suivantes
– Agir pour favoriser l'école du spectateur	– 2023 et suivantes
– Consolider le DU (diplôme Universitaire) du danseur contemporain ABC en partenariat avec La Rochelle Université	– 2024 et suivantes

3. Thème 3 : Renforcer les partenariats et le « hors les murs » pour toucher tous les publics

Actions	Échéance
– Délocaliser un ou plusieurs cours d'éveil en quartier(s)	– 2023 et suivantes
– Proposer la mise en œuvre d'orchestre pour les élèves et dans le quartier concerné, au terme du dispositif École & Orchestre dont ils ont bénéficié	– Septembre 2023
– Dupliquer le dispositif École & Orchestre dans des quartiers hors REP, à destination de publics éloignés	– Septembre 2023
– Donner un nouveau souffle pédagogique aux productions du Conservatoire pour accueillir de nouveaux publics	– 2023/2024
– Favoriser les rencontres et projets pédagogiques avec les écoles du réseau	– 2023 et suivantes
– Multiplier les occasions de projets avec les partenaires culturels et artistiques du territoire	– 2023 à 2027
– Développer le partenariat danse avec un lycée	– 2023 à 2027

4. Thème 4 : Un environnement et des conditions favorables aux apprentissages

Actions	Échéance
– Dans l'attente d'un nouvel établissement, développer les actions hors les murs, pour favoriser la mixité des publics et démocratiser	– Septembre 2022
– Favoriser les échanges avec les parents et les élèves afin qu'ils puissent prendre davantage part à la vie de l'établissement	– Septembre 2022
– Accompagner l'ouverture du futur établissement	– De 2022 à 2028
– Équiper les salles en outils numériques	– 2023

D. L'ÉVALUATION

Ce projet doit faire l'objet d'une évaluation, à mi-parcours, avec les équipes du Conservatoire afin de vérifier leur bonne mise en œuvre et d'ajouter des corrections voire des annulations si besoin. Il est également possible que de nouveaux projets puissent abonder ces actions.

Cette évaluation devra être régulièrement portée à la connaissance des parents et des élèves afin qu'ils puissent s'identifier à l'établissement et à participer à sa vie.